

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Echange de télégrammes à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice.

Service funèbre en l'Eglise de Marchais à la mémoire des Princes défunts.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant renouvellement de la délégation donnée par Ordonnance Souveraine du 11 mai 1932.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Célébration de l'anniversaire de l'Armistice.

Présence de S. Exc. le Ministre d'Etat à l'ouverture de la session de la Chambre Consultative.

Service funèbre à la mémoire des Princes défunts.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

Le Théâtre d'Autrefois et d'Aujourd'hui, par Marcel France.

MAISON SOUVERAINE

A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, M. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, a fait parvenir par télégramme l'adresse suivante à S. A. S. le Prince :

Consul Général de France à Directeur
Cabinet de S.A.S. le Prince de Monaco, Château de Marchais (Aisne),

Se rappelant le rôle joué par S.A.S. le Prince Louis dans l'Armée française, et reconnaissants de l'hospitalité qu'ils reçoivent dans la Principauté, les Français de Monaco, réunis au Consulat Général pour célébrer la fête de l'Armistice, me prient de transmettre à S.A.S. le Prince de Monaco l'assurance de leur respectueux attachement. Je suis heureux de m'associer à leur déférente manifestation.

Signé : Jacques PIEYRE.

S. A. S. le Prince a fait répondre :

Cabinet du Prince de Monaco à Consul
Général de France, Monaco,

Le Prince a reçu, avec une réelle satisfaction, le nouveau témoignage des sentiments de respectueux attachement que vous Lui avez adressé au nom des Français de Monaco, groupés autour de vous pour célébrer l'anniversaire de l'Armistice. Extrêmement sensible à cette manifestation ainsi qu'à votre évocation de souvenirs qui Lui sont chers, Son Altesse Sérénissime me charge d'exprimer à vos compatriotes et à vous-même Ses meilleurs remerciements et Sa sympathie.

LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Héritière ont assisté, le 15 novembre, au Service funèbre qui a été célébré, en l'Eglise de Marchais, à la mémoire des Princes défunts.

Après la messe, l'absoute a été donnée par M. le Chanoine Tanquart, Curé-Doyen de Sissonne, en présence de M. l'Abbé Lépicier, Curé de Marchais.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1394

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 18 mai 1909, sur l'organisation judiciaire, modifié par l'Ordonnance du 28 décembre 1927 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Est renouvelée la délégation donnée, par Notre Ordonnance n° 1342 du 11 mai dernier, à M. Jacques-Marie-Emile de Monseignat, Juge suppléant, aux fins d'assister le Procureur Général dans les conditions fixées par l'Ordonnance du 28 décembre 1927.

Cette nouvelle délégation aura la durée d'une année, qui courra du 20 novembre 1932.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix novembre mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ÉCHOS & NOUVELLES

Sous le patronage du Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, des Consuls d'Italie et de Belgique, du Vice-Consul britannique, le Comité Interallié des Mutilés et Anciens Combattants a, comme chaque année, organisé la célébration de l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Les Autorités et la population monégasques se sont unies dans un sentiment pieux à la Commémoration de la Victoire et à l'hommage rendu aux Morts de la Grande Guerre.

A 8 heures du matin, des salves d'artillerie ont annoncé la solennité.

A la même heure, une messe basse était dite à la Cathédrale par le Chanoine Delpech, Curé de la paroisse, pour le repos de l'âme des soldats tombés au Champ d'Honneur.

A 8 heures 1/2, une cérémonie semblable avait lieu, comme les années précédentes, à l'église Sainte-Dévote. A l'évangile, le Chanoine Reiz, Curé, est monté en chaire et a prononcé une éloquente et patriotique allocution. A la fin de la messe, le Chanoine Reiz a récité les prières des morts devant la plaque de marbre où sont gravés les noms des enfants de la paroisse tombés à l'ennemi, et a donné l'absoute.

A 9 heures 1/2, MM. Prat, Président des Poilus français, et Bus, Vice-Président des Mutilés français, se sont rendus à la Casa Italiana où ils ont été reçus par les dirigeants italiens, et ont déposé une gerbe de fleurs devant la plaque commémorative des morts italiens de la guerre. MM. Bafico, Président des Mutilés italiens, et S. Bulgheroni, Président des Anciens Combattants italiens, ont fait une démarche semblable à la Maison de France.

Au Lycée de Monaco, une gerbe de fleurs a été déposée, à 8 heures du matin, au pied de la plaque portant les noms des quatorze anciens élèves morts pour la Patrie. S. Exc. le Ministre d'Etat, accompagné de M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, a tenu à assister à la cérémonie. M. Prat, Surveillant Général et Président des Anciens Combattants, a fait l'appel des noms. M. Gindre, Membre du Comité des Anciens Elèves, répondait : « Mort au Champ d'Honneur ». Après qu'une minute de recueillement eut été observée, M. Barraud, Directeur du Lycée, présenta à S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, les Membres du Corps Enseignant, le Président et les Membres du Conseil d'Administration de l'Amicale des Anciens Elèves.

A 9 heures 1/2, M. Rey de Villarey, Consul d'Italie, qu'assistait son Chancelier, M. Perotti, a reçu, au siège du Consulat, le Docteur Urbino, Président, et les Membres du Conseil d'Administration de l'Union Italienne ; les délégations des Associations patriotiques et de bienfaisance de sa Colonie et plusieurs notabilités italiennes.

Vers 10 heures moins le quart, S. Exc. le Ministre d'Etat et les principales Autorités monégasques sont venus saluer le Consul et lui apporter leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire de Sa Majesté le Roi.

Quelques minutes plus tard, le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, accompagné de M. Spitalier, Consul, et de M. Dupont, Attaché ; M. Bouvier, Consul de Belgique ; M. Ainslie, Vice-Consul britannique, et les Présidents des Colonies alliées ont fait une visite de courtoisie à M. le Consul d'Italie.

Tandis que le Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, escorté de ses collaborateurs, regagnait, en compagnie de M. le Consul de Belgique et de M. le Vice-Consul britannique, le siège du Consulat Général de France pour y recevoir les mêmes personnalités, le cortège, formé place Sainte-Dévote, se rendait, musique en tête, au Consulat d'Italie devant lequel la Musique Municipale jouait la *Marche Royale italienne*. M. Rey de Villarey, après avoir paru au balcon, se rendait ensuite, entouré de ses nationaux, au Consulat Général de France où le cortège

ne tardait pas à arriver. En présence des Consuls alliés, de S. Exc. le Ministre d'Etat et des principales personnalités officielles, la Musique Municipale faisait entendre les hymnes alliés et l'*Hymne Monégasque*, vigoureusement applaudis.

Le cortège s'étant reformé s'est dirigé vers le Cimetière où devant le Monument aux Morts, devait avoir lieu la cérémonie du souvenir. Une foule nombreuse était massée dans les allées avoisinant l'esplanade. Sur l'esplanade même, avaient pris place les Autorités. Trois magnifiques couronnes en fleurs naturelles ont été déposées au nom du Gouvernement Princier, de la Délégation Spéciale Communale et du Comité Interallié.

A onze heures, un coup de canon tiré de la batterie donne le signal de la minute de recueillement. Le silence est religieusement observé et la pensée unanime des assistants se porte vers les victimes de la terrible conflagration.

Aussitôt après, commence la cérémonie religieuse, présidée par S. Exc. Mgr Clément, Evêque, assisté de l'Archidiacre Andrieux, Vicaire-Général, et du R. P. de Waubert, Chancelier de l'Evêché.

Tour à tour se font entendre la Musique Municipale, la Chorale l'Avenir, la Maîtrise de la Cathédrale. La partie musicale se termine par une audition de l'*Absoute Militaire* de M. Marc-César Scotto.

Dans l'après-midi, a été donné, au Kiosque des Terrasses, un Concert qui avait attiré une affluence considérable. S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, M. le Consul d'Italie, M. le Consul de Belgique, M. le Vice-Consul britannique honoraient cette audition de leur présence. Après l'exécution de l'*Hymne Monégasque* et des hymnes alliés, un remarquable programme établi et dirigé par M. Scotto a permis d'applaudir les artistes de l'Orchestre du Casino et des Chœurs de l'Opéra et, dans des soli, M^{me} Victoria Fer, de l'Opéra, M^{me} Mary Germain, de l'Opéra-Comique, et M. Filiberto Chenal, de l'Opéra de Monte-Carlo. Le Concert s'est terminé par la *Marseillaise* chantée par M^{me} Victoria Fer, qui a été acclamée.

A 5 heures, le Comité Interallié a offert, dans la salle du restaurant du Café de Paris un vermouth d'honneur aux Anciens Combattants. Les Représentants des Nations Alliées et les principales Autorités monégasques y avaient été invités. Réunion intime sans aucun protocole. Il n'y eut pas de discours. L'orchestre du Café de Paris se fit entendre dans un programme de circonstance.

Le soir, au cours du repas traditionnel qui réunit les Combattants et Mutilés français et italiens, les Officiers de réserve italiens que M. le Consul Rey de Villarey avait retenus à dîner non loin de là, ont eut une l'aimable pensée de venir faire une visite toute cordiale. Ils ont été chaleureusement reçus et des toasts empreints des sentiments les plus amicaux ont été prononcés en faveur d'un rapprochement toujours plus étroit entre les deux Nations.

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, accompagné de M. Louis de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, a assisté, lundi dernier, à la première séance de la session de la Chambre Consultative.

En l'absence de M. le Président Vivant, M. Victor Raybaudi présidait. Il a salué le Ministre d'Etat au nom de l'Assemblée, l'a assuré de la collaboration dévouée de la Chambre Consultative et l'a prié de vouloir bien se faire l'interprète auprès de S. A. S. le Prince Souverain du respectueux attachement de tous les membres à l'égard de Sa Personne et de la Famille Princière.

S. Exc. le Ministre d'Etat a ensuite pris la parole et après avoir remercié l'Assemblée des sentiments dont M. Raybaudi s'était fait l'éloquent interprète, il a longuement entretenu la Chambre des problèmes intéressant le pays.

Après un échange de vues, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont et M. le Conseiller aux Finances se sont retirés, salués par toute l'assistance.

Conformément à la pieuse tradition, un service funèbre à la mémoire des Princes Défunts a été célébré, avant hier, mardi, à la Cathédrale.

Un catafalque, timbré de la couronne princière, se dressait au milieu du transept. Des candélabres d'argent et des massifs de plantes vertes l'entouraient. Des draperies noires lamées d'argent tendaient de deuil le chœur et la nef.

Au milieu du premier rang, avait pris place S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, ayant à ses côtés M. le Président de l'Assemblée Monégasque et M. le Secrétaire d'Etat. Venaient ensuite sur le même rang, les Hauts Dignitaires de l'Ordre de Saint-Charles, les Conseillers de Gouvernement et d'Etat, le Représentant de la Délégation Spéciale Communale.

A gauche du transept et perpendiculairement au chœur se trouvaient les places des Membres de la Maison de S. A. S. le Prince et les Dames de la Maison Princière.

A droite, avaient été réservés les sièges des Membres du Corps Consulaire accrédité, des Membres du Bureau Hydrographique et des Consuls de la Principauté présents à Monaco.

Les premiers rangs de la nef étaient occupés par les Chefs de Service et principaux Fonctionnaires, les Membres de l'Assemblée Monégasque, de la Délégation Spéciale Communale, de la Chambre Consultative, les Représentants de la Société des Bains de Mer, les Délégués des Colonies étrangères, les Délégués des Carabiniers, des Sapeurs-Pompiers, de la Police.

Une nombreuse affluence occupait le reste de l'église.

S. Exc. Mgr l'Evêque, entouré de tout le clergé du Diocèse, a célébré la messe de Requiem.

Au cours de la cérémonie, la Maîtrise de la Cathédrale, sous la direction de M. l'Abbé Aurat, Maître de Chapelle, et M. Bourdon, aux grandes orgues, se sont fait entendre dans un beau programme de musique religieuse.

A la fin de l'office, S. Exc. Mgr Clément a donné l'absoute.

S. Exc. le Ministre d'Etat s'est ensuite rendu dans la chapelle des Princes Défunts où les assistants, avant de se retirer, sont venus le saluer.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 8 novembre 1932, a prononcé le jugement ci-après :

L. F.-M.-J.-M., journalier, né le 3 février 1899, à Machecorel (Loire-Inférieure), sans domicile fixe. — Mendicité : huit jours de prison.

VARIÉTÉS

Le Théâtre d'Autrefois et d'Aujourd'hui

Notre génération a le goût du faste. Non seulement la majorité de nos contemporains éprouvent le désir de « paraître », ce qui n'est pas toujours sans inconvénients pour l'équilibre de leur budget, mais encore ils aiment vivre dans un cadre brillant, capable de flatter leurs yeux.

Voyez, par exemple, le théâtre moderne. A-t-il subi la contagion du cinéma où le moindre film a des prétentions à la féerie, ou est-ce plutôt une nécessité de la concurrence ? Jamais la mise en scène n'a été aussi somptueuse ; les éclairages sont éblouissants, les décors merveilleux et multiples : il y a parfois, sur le plateau, plus de cent personnes ; les costumes sont de la plus grande richesse :

des artistes sont passés maîtres dans l'art des habillements et des déshabillages les plus variés comme tonalités, comme lignes. Mais, ces présentations magnifiques ne suffisent pas à décider du succès d'une œuvre si elle ne retient pas par elle-même l'attention du spectateur. La foule vient tout de même pour voir les beaux décors, les défilés chatoyants, elle s'en va émerveillée et déçue à la fois ; elle voulait entendre une pièce, elle n'a vu que des artistes et des tableaux de féerie.

Aujourd'hui, les bonnes pièces sont rares et il n'en est plus guère qui se contenteraient de la mise en scène toute simple de nos classiques. Les directeurs, pour les monter, dépensent des sommes fabuleuses. C'est, en effet, la plupart du temps la mise en scène qui les fait durer. On va voir le combat naval du troisième acte, l'écluse du cinquième tableau, le chemin de fer lancé à toute vitesse de la seconde partie et l'on s'ennuie jusqu'à ce que soit présenté le décor sensationnel.

Autrefois, toutes ces ingéniosités étaient ignorées. Mais la pièce était bonne et digne de passer à la postérité, ce qui valait évidemment mieux.

Un professeur de littérature française à l'Université Hopkins, M. Lancaster, a publié, en le commentant, l'unique manuscrit qui nous soit resté sur la mise en scène au XVII^e siècle. Ce manuscrit, rédigé par les décorateurs de l'Hôtel de Bourgogne et de la Comédie-Française, fournit des indications sur quantité de pièces jouées au cours du XVII^e siècle et qui, faute d'avoir été imprimées, sont aujourd'hui complètement ignorées.

192 ouvrages dramatiques ont été ainsi joués de 1633 à 1685 et, comme toujours, ce sont ceux dont la mise en scène est la plus simple qui sont passés à la postérité. Une bonne pièce n'a pas besoin, en effet, de décors compliqués. L'intérêt passionné qu'elle procure suffit amplement à occuper l'esprit du spectateur. Au contraire, les pièces à grand spectacle, à mise en scène savante ne laissent aucun souvenir durable lorsque le livret est pauvre, et c'est bien la constatation que nous sommes obligés de faire tous les jours.

Voyez les chefs-d'œuvre de Corneille. Le *Cid* se contente, pour tout décor, d'une chambre à quatre portes, avec un fauteuil pour le roi. *Horace* se passe tout entier dans une salle de la maison du vieil Horace. La moitié de la tragédie de *Cinna* se joue chez Emilie et l'autre dans le cabinet d'Auguste. Ce sont là des décors bien simples qui se prêtaient à l'unité du temps et de lieu qu'on exigeait ainsi pour les spectacles de ce genre. Toute la tragédie de *Rodogune* se passe à Séleucie, dans le palais royal. De même, l'admirable *Polyeucte* se joue tout entier dans le palais de Félix, gouverneur d'Arménie. De même aussi la *Mort de Pompée*. Pour le *Menteur*, l'excellente comédie de Corneille, nous avons un jardin et ensuite des maisons et bâtiments à deux fenêtres.

Même constatation chez Racine : *Andromaque* n'a besoin que d'un palais à colonnes avec, au fond, la vue de la mer chargée de vaisseaux. *Bérénice* se joue dans un simple cabinet de travail et *Bajazet* dans un salon turc.

Les merveilleuses pièces de Molière, le *Misanthrope*, *l'Avare*, *Tartuffe* ont un décor d'une grande simplicité ; pour *Don Juan* il est vrai, Molière a exigé un décor à chaque acte et même deux au second ; pour le *Malade Imaginaire*, le spectacle de la cérémonie demande un certain déploiement de mise en scène et de figuration.

Voici Beaumarchais : deux décors suffirent pour le *Barbier de Séville*, une rue et l'appartement de Rosine ; la *Mère coupable* se joue dans trois décors très sobres, un salon, une bibliothèque, un boudoir. Dans le *Mariage de Figaro*, il y a une plus grande recherche de mise en scène et Beaumarchais prend soin d'indiquer lui-même comment il conçoit chaque décor. Mais cette pratique est exceptionnelle.

De nos jours, le beau théâtre de Dumas fils n'exige pas non plus des décors bien savants : de beaux salons, des chambres confortables, des parcs. La *Femme de Claude* n'a besoin que d'un unique salon

et aussi *Monsieur Alphonse*, et le spectateur ne trouve pas cela monotone tant le drame auquel il assiste est intense et poignant. Il en est de même, au surplus, des trois actes d'*Amoureuse*, la comédie si humaine de Porto-Riche, qui se joue tout entière dans un cabinet de travail.

Qu'est-ce à dire, si ce n'est que les chefs-d'œuvre peuvent se passer de mise en scène. Le décor n'est là que pour la vraisemblance. On ne le regarde pas, on l'oublie, il n'y en aurait pas que le public prendrait le même intérêt profond à la représentation.

Autrefois, on réservait les mises en scène somptueuses aux opéras et aux ballets.

Aujourd'hui, les pièces de théâtre, à part quelques comédies qui sont rarement bonnes, devraient être signées non pas de l'auteur du scénario, mais des peintres décorateurs, des couturières, du costumier et du metteur en scène, qui d'ailleurs prend pompeusement sur l'affiche et sur le programme le nom de producteur.

La question est de savoir si l'on gagne à ces mœurs nouvelles et si le théâtre a raison, pour faire face au cinéma, d'adopter le procédé factice de cet art.

MARCEL FRANCE.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire Alfred DOZO sont informés, conformément à l'article 12 de la Loi 147, que la vérification des créances aura lieu le 12 décembre 1932, à 10 h. 15 du matin, dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, contradictoirement entre les créanciers et le liquidateur, et qu'avant cette date ils doivent remettre, soit au liquidateur M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant leurs nom, prénoms, profession et domicile, le montant et les causes de leur créance et les privilèges ou gages qui y sont affectés.

Monaco, le 10 novembre 1932.

Le Greffier en Chef: JEAN GRAS.

GREFFE GENERAL DE MONACO

AVIS

Conformément à l'article 463 du Code de Commerce, les créanciers de la faillite Pierre ANDRÉ sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours à partir de ce jour, devant M. Orecchia, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire dépôt au Greffe Général.

La vérification des créances aura lieu le 12 décembre 1932, à 10 heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal au Palais de Justice à Monaco, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 10 novembre 1932.

Le Greffier en Chef: JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Par jugement du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du quatorze novembre mil neuf cent trente-deux, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le sieur Antoine BOSIO, boucher, rue Caroline, à Monaco, a obtenu le bénéfice de la liquidation judiciaire.

M. Serge Henry, juge du siège, a été nommé juge-commissaire et M. Orecchia, comptable, liquidateur provisoire.

Monaco, le 15 novembre 1932.

Le Greffier en Chef: JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Antoine BOSIO, admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, sont invités à assister à la réunion qui sera tenue dans la salle des audiences du Tribunal au Palais de Justice à Monaco, le 12 décembre 1932, à 10 h. 30, pour examiner la situation du débiteur dont un état sera présenté par lui, assisté du liquidateur provisoire, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et être consultés sur l'utilité d'élire immédiatement parmi eux un ou deux contrôleurs.

Monaco, le 15 novembre 1932.

Le Greffier en Chef: JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Philippe LIANI, ancien commerçant à Monaco, sont invités à assister à la réunion des créanciers de la dite faillite qui sera tenue dans la salle des audiences du Tribunal au Palais de Justice à Monaco, le 12 décembre 1932, à 10 h. 45, à l'effet d'être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du nouveau syndic.

Monaco, le 15 novembre 1932.

Le Greffier en Chef: JEAN GRAS.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Donation de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le huit novembre mil neuf cent trente-deux, M. Pierre ROUGIER, commerçant, et M^{me} Marguerite BILLOT, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, Park Palace, ont fait donation à leurs fils M. Jean-Louis ROUGIER et M. Marcel-Etienne ROUGIER, demeurant également Park Palace, du fonds de commerce de bonnetterie de soie et articles de Paris, qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, Park Palace.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 17 novembre 1932.

(Signé:) A. SETTIMO.

Cession de Parts de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte sous signatures privées fait à Monaco, le dix novembre mil neuf cent trente-deux, enregistré, M. Virgile-Gaston-Arthur TOGNOLI, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, Castel Florence, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Rino-Richard TOGNOLI, a vendu les droits, parts et portions indivises leur appartenant dans un fonds de commerce de bazar, chapellerie, mercerie et confection pour dames, vente d'huile d'olive et de graines au détail, sis à Monte-Carlo, Villa Hélène, 8, avenue Saint-Laurent, connu sous le nom de *Bazar de la Madeleine*, à M. Gabriel LENZI, demeurant à Monte-Carlo, 8, avenue Saint-Laurent, et à M^{me} Alice-

Adrienne-Joséphine-Victorine LENZI, épouse de M. Auguste ZANARDI, coiffeur, demeurant à Monaco, Pont Sainte-Dévote, Maison Gamba.

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 17 novembre 1932.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Bail de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, en date du vingt-neuf octobre mil neuf cent trente-deux, M. Gaétan COMINELLI, hôtelier, et M^{me} Livina VANHEULE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue de la Turbie, n^o 6, ont donné à bail, pour une durée d'une année, à compter du premier novembre mil neuf cent trente-deux, le fonds de commerce d'hôtel, bar, restaurant, connu sous le nom d'*Hôtel de France*, sis à Monaco, 5, rue de la Turbie, à M. Paul GATTI, demeurant à Monaco, 19, boulevard Charles-III.

Avis est donné :

1^o aux créanciers de M. et M^{me} Cominelli, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le paiement du prix du loyer, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, en l'étude de M^e Settimo, notaire ;

2^o aux créanciers et fournisseurs éventuels, qu'à compter du premier novembre mil neuf cent trente-deux, l'exploitation du dit fonds de commerce sera faite exclusivement par M. Paul Gatti, locataire, qui en sera seul responsable, pendant la durée du dit bail.

Monaco, le 17 novembre 1932.

(Signé:) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le vingt-huit octobre mil neuf cent trente-deux, M. Auguste-Léopold KENT, demeurant à Monaco, 19 boulevard Albert I^{er}, assisté de M. Antoine ORECCHIA, son liquidateur judiciaire, suivant jugement du Tribunal de Monaco, du sept juillet mil neuf cent trente-deux, ont cédé à M. Jean PERDIGON, hôtelier, demeurant à Nice, 1, rue Defly, le fonds de commerce d'hôtel, restaurant et bar de luxe, qu'il exploitait à Monaco, 19, boulevard Albert I^{er}, sous le nom d'*Hôtel-Restaurant Monégasque*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 17 novembre 1932.

(Signé:) A. SETTIMO.

Deuxième Insertion

Par acte sous seing privé en date à Monaco du 24 octobre 1932, enregistré, M^{me} veuve ARROBBIO a vendu à M. GIUGE Louis-Joseph, le commerce de vente de volailles, poissons et denrées alimentaires qu'elle exploitait à Monte-Carlo, avenue Saint-Charles.

Opposition, s'il y a lieu, dans le délai de dix jours à partir de la présente insertion, au fonds vendu.

Monaco, le 17 novembre 1932.

Société Monégasque d'Électricité

Société Anonyme au capital de 4.050.000 francs
Siège social à Monaco

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Monégasque d'Électricité sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le mercredi 7 décembre 1932, à 11 heures, 5, avenue du Coq, à Paris.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
Lecture du rapport des Commissaires des Comptes ;
Approbation des comptes de l'exercice 1931-1932 et répartition du solde du compte de Profits et Pertes ;
Nomination d'Administrateurs ;
Nomination des Commissaires des Comptes et fixation de leur rémunération ;
Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

ARMORIAL GENERAL OFFICIEL

Nous rappelons que l'Institut Héraldique de France, par la voie de son bulletin officiel « LE BLASON », va éditer un « Armorial Général Officiel » donnant gratuitement la description des armoiries de toutes les familles existantes. Cette publication d'art et d'érudition, dont il a déjà été question, sera dirigée par M. Charles-Louis d'Espinay, Président de l'Institut Héraldique de France et juriste spécialiste des questions d'état civil et de droit féodal. Ce travail revêtira donc un caractère scientifique et historique.

Afin d'éviter les erreurs ou omissions, toute personne désireuse d'y voir figurer ses armes doit faire parvenir dans le plus bref délai, à l'Institut Héraldique de France, 27, Quai de Bourbon, Paris (4^e), une déclaration mentionnant : nom et adresse écrits très lisiblement, pays ou province d'origine, description complète des armoiries accompagnée d'une notice généalogique avec indication des sources.

GUÉRIR

LES
CONFÉRENCES MÉDICALES DE « GUÉRIR »
PAR T. S. F.

Radio-L.L.

Chaque lundi et vendredi, entre 19 heures et 19 h. 30, aux émissions Radio-L.L. (Radio-Gazette parisienne), des causeries médicales organisées par « GUÉRIR » sont radiodiffusées. Voici les causeries pour la deuxième quinzaine de novembre :

Vendredi 18 : *Le rhume des foies.*

Lundi 21 : *Le traitement des varices par injections sclérosantes.*

Vendredi 25 : *L'anévrisme de l'aorte.*

Lundi 28 : *Le détachement.*

Tour Eiffel

Tous les mercredis, vers 19 heures, à la fin du « journal parlé » émis par le poste de la Tour Eiffel, des causeries médicales organisées par « GUÉRIR » sont radiodiffusées. Voici les causeries pour la deuxième quinzaine de novembre :

Mercredi 23 : *La stérilisation des criminels et des aliénés.*

Mercredi 30 : *Faut-il boire en mangeant ?*

Nous engageons vivement nos lecteurs sans-filistes à prendre l'écoute. Des médecins réputés leur donneront de précieux conseils, complétant ainsi l'œuvre de la grande Revue de Vulgarisation Médicale et Scientifique « GUÉRIR ».

**LISEZ
JARDINS ET BASSES-COURS**

Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement

Envoi gratuit des notices explicatives

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**DE NOUVEAUX WAGONS-RESTAURANTS
POUR TOUTES LES BOURSES**

Des voitures-buffets ou des wagons-restaurants-bars circulent dans les trains :

23 (Paris-Nice), entre Avignon et Nice ;

24 (Nice-Paris), entre Nice et Avignon ;

743/744 (Lyon-Perrache-Strasbourg), sur tout son parcours ;

748/749 (Strasbourg-Lyon-Perrache), sur tout son parcours ;

GB (Genève-Bordeaux), entre Lyon-Perrache et Saint-Germain-des-Fossés ;

MB (Milan-Bordeaux), entre Saint-Germain-des-Fossés et Bordeaux ;

BM (Bordeaux - Milan), entre Bordeaux et Lyon-Perrache.

Dans ces wagons, des consommations et des repas sont servis à un prix modique pendant toute la durée du trajet. Profitez-en.

MINERVA

(9^e année)



MINERVA organise dans son N° 381, daté du 27 Novembre, un grand Concours : " Qui épouseriez-vous ? ". Celui-ci est le premier d'une série de Concours dotés de nombreux prix.

MINERVA n'est pas un journal de Modes. Ses efforts tendent vers d'autres buts ; il pense que les nouvelles générations de femmes ont besoin de lectures sérieuses où les questions politiques, économiques, financières, doivent être présentées à leur appréciation, mais encadrées d'admirables photographies et d'articles moins sévères sur l'actualité, le Théâtre, les Livres, le Cinéma, la Mode, etc.

MINERVA est le journal des femmes intelligentes. Sa formule est moderne et défend, chaque semaine, le féminisme français.

MINERVA publie de bons romans, des contes et nouvelles.

MINERVA a ouvert un Grand Concours de Bébés doté de 100.000 fr. de prix. 16 pages, grand format, abondamment illustrées, tirées en héliogravure.

Les abonnements d'un an sont remboursés par de fort jolies primes

SPÉCIMEN GRATUIT SUR DEMANDE

55, Avenue Hoche - PARIS (8^e)

TÉLÉPHONE : CARNOT 78-28

F. FOUSSARIGUES, Directeur Général

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES
PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI

35^e
ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL****H. CHOINIÈRE**

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 avril 1932. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 juin 1932. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39423, 44271, 44450, 51344.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

Titres frappés de déchéance

Du 7 septembre 1932. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.